



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Agression au Lido : 4 organisations portent plainte

Rappel des faits :

Le 31 janvier le collectif Bassines Non Merci Limousin organisait la projection au Lido à Limoges du film « Julien le marais et la libellule », film qui traite de l'appauvrissement biologique du marais poitevin, et évoque les ravages de l'agriculture intensive, en particulier les impacts écologiques de l'irrigation par des « bassines ». Les 200 spectateurs venus assister à cette projection ont pu apprécier la qualité et la sensibilité des images et des prises de vue sous-marines.

Se sentant sans doute visée par cette initiative, la Coordination Rurale, syndicat agricole qui tient la chambre d'agriculture du département, a voulu perturber la séance en introduisant des animaux dans le cinéma. La SPA a porté plainte pour mauvais traitement sur les animaux, en particulier parce qu'il a fallu euthanasier un ragondin blessé.

Aujourd'hui ce sont 4 associations du collectif BNM Limousin (Attac 87, Alternatiba Limousin, Les Amis de la Terre Limousin et Saint Junien Environnement) qui portent plainte directement auprès du Procureur de la République pour entrave à la liberté de diffusion d'une production artistique.

Le collectif a par ailleurs écrit à Madame la Préfète pour alerter sur la violence des propos et des actes de ce syndicat agricole, en particulier du président de la Chambre d'Agriculture.

L'eau est un bien commun qui doit être partagé entre la consommation, la biodiversité et les activités industrielles et agricoles. La problématique de son partage, notamment en cette période de sécheresse qui malheureusement augure d'un avenir difficile pour tout le monde, ne se résoudra pas par des insultes et la prise en otage d'animaux sauvages.

Collectif BNM Limousin

Mars — Avril 2023 Bimestriel - N° 128

Sommaire	Page	Sommaire	Page
BNM Limousin : Dépôt de plainte contre la CR87	1-2	Appel à témoignages : assos sociales	10
Dossier Méga-scierie	3-6	Criminalisation de la contestation écologique	11-13
Méthaniseur industriel de Guéret	7	Chevaucher les expressions ; résilience	14-15
Compte rendu AG	8	Des pensées qui nous inspirent	15
Classification déchets radioactifs	8-9	Manif Méga Bassines	16
Erratum mail Attac France adhésion	9	Agenda	16

A l'initiative du

Collectif **BASSINES NON MERCI** Limousin



mardi **31 janvier**
à 20 heures 30



Ciné-débat **au Lido** à Limoges

Projection du film

Julien, le marais et la libellule

Avec la présence
de **Julien LE GUET**
et du réalisateur
Fabien MAZZOCCO



Un film de
Fabien MAZZOCCO
Produit par
Mona Lisa Production

Droits d'entrée : 5,50 €

Rég. pour photo sur la voie publique



Collectif BNM Limousin
bnm-limousin@proton.me

à Monsieur le procureur de la République
auprès du tribunal de limoges

Monsieur le Procureur de la République,

Le 31 janvier un peu avant 21h, des personnes ont lâché des animaux (ragondins, souris, pigeon et pie) dans les locaux du cinéma le Lido à Limoges, conduisant à l'interruption de la projection du film « Julien le marais et la libellule ». Cet incident a largement été repris par les médias locaux et nationaux, d'autant qu'il a été clairement revendiqué le soir même par la Coordination rurale (CR) syndicat agricole qui dirige actuellement la Chambre d'agriculture **et que le président de la Coordination Rurale a déclaré à France Bleu faire partie du groupe des auteurs de cet acte délictueux** (voir le reportage France Bleu du 1er février).

La projection du film « Julien le marais et la libellule » a été organisée par un collectif citoyen composé pour l'essentiel d'associations de protection de l'environnement. Il s'agit du collectif BNM Limousin, créé en décembre 2022 et dont les membres sont à ce jour Alternatiba Limousin, les Amis de la Terre Limousin, les Amis de la Confédération Paysanne, Attac 87, Extinction Rébellion Limoges, Générations Futures et Saint-Junien Environnement.

Quatre de ces associations ont décidé de porter plainte directement auprès de vous sur la base de l'article 431-1 du code pénal : « le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté de création artistique ou de la liberté de la diffusion de la création artistique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. »

Il est important de noter que bien avant la création de ce collectif, la Coordination Rurale s'est livrée à des propos particulièrement agressifs à l'égard des organisations de protection de l'environnement. Nous avons d'ailleurs alerté la préfecture sur ces faits qui nous semblent pouvoir relever de l'article 222-17 du code pénal : « La menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes dont la tentative est punissable, est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet »

Nous espérons qu'une condamnation sera de nature à mettre fin à cette escalade de la haine qui sans cela pourrait prendre des proportions dramatiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.



La scierie Farges à Egletons (19) veut devenir la première mégascierie de France. À quel prix humain et écologique ?

La scierie Farges à Egletons(19) veut devenir la première mégascierie de France. A quel prix humain et écologique ? par MaD.

La dictature du business des forêts.

Appartenant au groupe Piveteau Bois, cette scierie de Corrèze(200 emplois) a donné lieu à une manifestation organisée par l'association AssoCitra contre son projet d'extension le 1 décembre 2022, jour de la venue du juge de l'expropriation.

Un recours a été posé au tribunal administratif contre la déclaration d'utilité publique.

Cette mobilisation proteste contre l'augmentation de la surface de la scierie par un parc à grumes démesuré.



Déjà en 2017, une inspection de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement) a constaté que l'emprise industrielle s'étendait sur 19,9 hectares alors que 7 ans auparavant, l'autorisation de Farges Bois ne portait que sur 7,1 hectares !

En effet, l'ambition du groupe Piveteau Bois est de devenir le premier scieur de France. L'industriel a prévu d'investir 106 millions d'euros dans sa filiale corrézienne entre 2020 et 2026. (article de Nicolas Chaviron, cf sources).

Ce qui signifie « qu'à Egletons, la production devrait passer de 150 000 à 250 000 m³ /an

pour le sciage(66%)soit plus de la moitié du bois de sciage coupé annuellement dans la forêt limousine ainsi qu'une progression de 157 % pour le bois de deuxième transformation, de 38 %pour les granulés et pour une nouvelle production de lamellé-collé de 50000m³ par an.

Pour atteindre ces objectifs, la méga-scierie doit se doter d'une capacité suffisante d'entreposage des grumes directement arrivées de la forêt. »

Cette extension phénoménale du parc à grumes se ferait par :

- l'expulsion prévue d'une octogénaire qui vit depuis 1974 dans sa maison à 8 mètres de l'entreprise.
- la confiscation de surfaces agricoles avec la complicité des pouvoirs économiques et politiques (en particulier deux ans de travaux et d'aménagements sans autorisation ainsi qu'une infraction aux règles de l'urbanisme ...). « Farges Bois a bon espoir d'arriver à ses fins grâce au soutien de la communauté de Ventadour-Egletons-Monédières qui a lancé à l'été 2021 une procédure d'expropriation contre la promesse de la création d'une cinquantaine d'emplois. »
- la disparition de 15 hectares de terres agricoles et requalification des terres agricoles en terres à vocation industrielle.
- la destruction du cadre de vie des riverains et de l'ensemble des citoyens avec la pollution des sols et des eaux (déjà gravement infestés par des produits chimiques dangereux), des nuisances sonores et environnementales avec des rotations supplémentaires de camions. (de 70 à 165 par jour).

(voir le détail sur l'article de la Bogue du 28 aout 2022 : utilisation d'une déclaration d'utilité publique (DUP) pour un projet PRIVE de méga-scierie et le bétonnage de terres agricole)

rappel: il existe depuis la tempête de 1999 une gare -bois à Bugeat, sur ce plateau de Millevaches, qui, non utilisée, est devenue une friche industrielle !

Nous assistons donc à une spoliation faite par le groupe Piveteau Bois, groupe bien connu de l'Agrobusiness.

Beaucoup d'argent public est dépensé pour cette extension alors qu'il n'y aura aucun emploi créée et pas de développement économique à long terme !!

Ces actes détruisant les biens communs s'inscrivent dans les logiques politiques et économiques que dénonce l'appel pour des forêts vivantes lancé par le syndicat de la Montagne Limousine et de nombreux collectifs et autres syndicats .

Déjà, les 16 et 17 octobre 2021, une marche à Meymac contre les coupes rases, à laquelle ATTAC a participé, a été un succès. Elle répondait à l'appel publié l'été 2021 par Médiapart et Reporterre .

Selon l'Inventaire National Forestier une coupe rase « désigne en gestion forestière l'abatage de l'ensemble des arbres d'une même parcelle. »



« Dans une coupe de régénération le sol n'est jamais découvert, ce qui limite l'érosion ,toutefois elle n'enlève pas les inconvénients des coupes rases sur le paysage (parcelle vide de bois après la coupe définitive) et sur la biodiversité : les espèces d'oiseaux associés aux gros bois perdent leur habitat, par exemple les pics, les sittelles, de même que les insectes xylophages et les chiroptères.... les coupes rases sont aujourd'hui très mal encadrées par la loi»(extrait de l'article de Sylvain Angerand : la coupe rase, une pratique controversée et très peu encadrée ans. Actualités in Canopée-forêts vivantes du 20 mars 2021.)

Tant que ce système dominant de destruction du vivant par l'industrialisation de l'exploitation des forêts au profit des grands groupes agrocapitalistes sera en place, des résistances s'organiseront.

« La Sa Farges a construit son modèle économique sur l'exploitation intensive d'arbres issus de la monoculture des résineux. Ces forêts principalement calibrées pour répondre aux besoins des industriels ,sont appelées à devenir principalement de la palette à destination du transport mondialisé et du bois d'énergie....(syndicat de la Montagne Limousine,22/11/2022) »

« Farges prévoit de prendre a minima la moitié du bois de sciage produit dans le Limousin, c'est considérable souligne Elie Kongs, membre du syndicat de la Forêt Limousine et coordinateur de l' Appel pour des Forêts vivantes. Le bois qu'ils prennent est calibré, issu des coupes rases. Cela va à l'opposé de ce qui nous semble une voie d'équilibre entre production et préservation de la bio diversité. »

Le Réseau pour les alternatives forestières place en avant le contexte énergétique actuel : « je ne vois pas comment ils vont atteindre leurs objectifs, sauf à tout raser et à exercer des pressions sur les exploitations forestières »

Rappelons le contenu de l'appel pour des Forêts vivantes : (cf page de Canopée- forêts vivantes).

« Les forêts sont riches, diverses, complexes, bref : vivantes. Mais l'industrie aimerait les transformer en monocultures d'arbres bien alignés, faciles à récolter, maîtrisés..

...Le gouvernement veut accroître les prélèvements en forêt de 70 % d'ici 2050 et passer de 60 millions de mètres cubes de bois récoltés par an à plus d'une centaine de million .Nous savons ce que cela implique : une exploitation toujours accrue des forêts et une intensification des coupes rases.

...Nous refusons que les forêts subissent à leur tour la logique industrielle qui a ravagé et ravage encore l'agriculture, qui détruit des métiers et des savoir-faire reconnus et appauvrit la biodiversité. »

Comme l'Appel le signale :

« En bas de chez nous, les conséquences du réchauffement climatique se font sentir. Les sécheresses représentent une menace devenues réalité (à fortiori depuis les incendies de l'été 2022), les forêts dépérissent et la vision extractiviste continue de se propager..... »

ATTAC s'inscrit dans le soutien « aux alternatives : achat de forêts pour gérer de manière soutenable ou les laisser en pleine évolution ,le développement de circuits courts de la grume à la poutre... »

ATTAC soutient toutes les résistances contre la méga-scierie du groupe Piveteau Bois à Egletons .

Signez la pétition en ligne : non à la méga-scierie en Haute Corrèze pour demander à la Communauté de Communes d'abandonner ce projet.

<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/nonalamegascierieenhautecorreze-5627.html>

Sur le plateau les résistances ont lieu....tous les jours !!

En effet, sur le plateau le 13 février 2023, c'est par leur détermination à l'appel du comité spontané de défense du bois du chat que les 50 opposants à la coupe rase de ce bois ont marqué un point : Les bûcherons venus pour reprendre la coupe de cette forêt de 6 hectares (avec 14 hectares de plus menacés sur les pentes de la Vienne) sont partis ...

En cas de reprise de la coupe, les opposants appellent à se retrouver sur la place du Couderc à Tarnac.

Se mobiliser, c'est empêcher que « la plus belle forêt du coin soit transformée en pâte en papier pour être remplacée par des monocultures et des opérations financières. »

Ma.D



Sources :

Article de Médiapart du 6 novembre 2022, l'extension d'une méga-scierie fait craquer la Corrèze par Nicolas Cheviron.

Syndicat de la Montagne Limousine : le 22 novembre 2022 : rassemblement contre l'agrandissement de la scierie industrielle SAS Farges à Egletons (Corrèze)

La Bogue- 16février 2023-Opposition aux coupes à blanc sur le plateau de Millevaches : préfecture et gendarmes font monter la tension, le comité appelle à se tenir prêt.

Victoire contre la méga-scierie du groupe Florian à Lannemezan !

La résistance des habitants et travailleurs contre les choix industriels pour des forêts vivantes a été victorieuse !

Le projet de méga-scierie du groupe multinational italien Florian a été abandonné par décision préfectorale. Ce groupe possède 17 scieries réparties en Europe. Il commercialise des produits finis et semis finis en chênes et en hêtres.

C'est la forte mobilisation des habitants par leur collectif « touche pas à ma forêt » qui a stoppé ce projet néfaste présenté avant la crise Covid et qui avait été repris récemment.

Ce groupe voulait spolier les hêtres de la forêt pyrénéenne. Avec un volume total de 4000 000 m³/an de bois sur pied abattus et « traités » par la méga-scierie, cela représente plus du triple de l'exploitation forestière actuelle en hêtre pour l'ensemble de la région Occitanie, ainsi dans 10 ans il n'y aurait plus de hêtres ! (source : Qu'est ce que le projet Florian par Touche pas à ma forêt-Pyrénées.)

En effet, l'industriel Florian Bois s'installe à condition que les porteurs de projet et leurs partenaires s'engagent à l'approvisionner de 50000m³/an de bois de hêtre de bonne à très bonne qualité sur une durée de 10 à 15 ans.

Le collectif : « touche pas à ma forêt » dénonce les subventions publiques importantes en alliance aux intérêts de ces business-mens qui pillent le territoire et vont piller plus loin, sur d'autres territoires, y compris trans nationaux. Comme en Corrèze, ce projet était porté en partenariat avec une communauté de communes, celle du Plateau de Lannemezan.

C'est cet agro business qui « fixe le prix du foncier et la nature des terrains en milieu rural. »

Par un communiqué du vendredi 19 août 2022 (communiqué du collectif touche pas ma forêt - Pyrénées), le collectif informe de l'abandon du projet d'installation de la méga-scierie du groupe Florian et se réjouit de cette victoire, fruit de la mobilisation durant 2 ans et demi de milliers de citoyens et de 50 organisations.

« La joie de cette première victoire ne nous fait pas oublier que notre but est de changer durablement de cap, d'élaborer une politique forestière différente, respectueuse de la vie. »

une nouvelle bataille s'annonce déjà pour le projet de construction d'une usine de co-génération bois énergie

Nous vous informerons ultérieurement du forum de l'éco-construction et des alternatives forestières que prépare le collectif pour 2023.

L'eau, l'air, les forêts ne sont pas marchandisables, c'est notre Bien Commun !!

éléments collectés par MaD



« **Un sujet** : le méthaniseur qu'Engie veut construire à Guéret,

Une position : la fronde contre ce projet qui dénonce trop de zones d'ombre,

Une urgence : porter un recours en justice avant la date butoir du 19 Fév,

Telle est la pièce en trois actes qui s'est jouée, mardi 14 Fév lors d'une réunion publique devant 150 personnes à Guéret. »

article d'Eric Donzé : la Montagne publié le 15/02/2023.

Mobilisés tardivement, car peu ou mal informés par une communication discrète de la Communauté d'Agglo du Grand Guéret, les citoyens sont venus découvrir la synthèse d'un projet jusqu'alors présenté sous son aspect vertueux par la SAS Biogaz Grand Guéret. Il a fallu l'opiniâtreté de quelques citoyens, de la Présidente de France Nature Environnement 23 pour décortiquer le dossier de 600 pages et soulever tout un tas d'interrogations qui motivent la nécessité de suspendre pour l'instant la mise en route du projet alors même que Mme la Préfète a signé le permis de construire, d'où l'urgence du recours .

Nous parlons d'un méthaniseur industriel, totalement surdimensionné, qui doit être approvisionné en permanence, dont les activités vont avoir un retentissement :

- pour les agriculteurs concernés qui ne semblent pas avoir réalisé au toujours plus qui sera demandé pour l'approvisionner (le rayon de 10:15kms est impossible à tenir), 4 grosses fermes concernées,
- pour les riverains (multiples transports, odeurs ?, accidents potentiels, pollution rivières, zones humides, incendie, explosion...cuves Picoty à 700m),
- pour les sols (risques de modification de son équilibre si les dosages d'épandage de digestats ne sont pas respectés, trop fréquents),
- pour l'évolution des pratiques d'élevage (plus d'élevage intensif pour récupérer plus de fumier et lisier) et modification des cultures

locales (cultures intermédiaires à vocation énergétique comme le maïs alors même que la sécheresse reste préoccupante),

- pour le bilan carbone final non évalué, avec un rendement de 7 % en gaz qui sera réinjecté dans le réseau Guérétois ...

Une vraie usine à gaz ! OUI !

La présentation qu'Engie a fait aux élus communaux a sous estimé ces aspects dans une volonté affichée de communication adaptée à l'air du temps à savoir :

« -projet raisonné à l'échelle du territoire, -produire une énergie renouvelable et locale consommée directement sur le territoire... » Qui trouverait à y redire ?

Il s'agit quand même d'un projet évalué à 6 millions d'euros. Il convient de capter vite les subventions que l'Etat accorde maintenant aux méthaniseurs industriels.

Dans son livre « Fin du monde et petits fours », le chercheur en sciences politiques Edward Molina, (edts la Découverte) parlant des grandes multinationales, décrit l'émergence d'une conscience de classe climatique pour mieux promouvoir le capitalisme vert et garantir leurs intérêts financiers - comment passer du capitalisme fossile au capitalisme vert-

Les entreprises et les investisseurs privés sont les seuls tenants légitimes de la transition face au chaos climatique. En découle un projet qui a pour but de perpétuer le capitalisme en crise et de taire toute idée d'une transition écologique socialement juste.

NLC



Nous étions une trentaine de participants dont 24 adhérents présents pour notre assemblée générale le 28 janvier dernier. Avec les 9 votes par correspondance et 18 procurations, nous avons donc le quorum nécessaire pour valider les bilans d'activité et financier et élire les candidats à notre groupe d'animation (avec des scores à faire pâlir n'importe quel dictateur ...).

Merci à tous ceux qui sont venus, ceux qui ont voté, parfois en joignant un petit (ou grand) mot à leur envoi. Merci également à la commune de St Priest Taurion qui nous a permis de disposer d'une belle salle pour le déroulement de notre AG.

Attac 23 a opté l'année dernière pour un « regroupement » avec Attac 87, pour des raisons pratiques.

Attac 19, bien qu'en « sommeil » nous a fait parvenir un chèque de 150 euros en participation aux frais d'envoi du bulletin « Attac Limousin », et a également fait un don à une association écologiste locale qui lutte contre la déforestation en rachetant des forêts, « Faîte et Racines ».



JPC

Classification des déchets radioactifs et filières de gestion

A l'occasion de la projection du film « Notre Terre mourra proprement » le 28 janvier, jour de l'Assemblée Générale d'ATTAC87, la classification des déchets radioactifs a été brièvement présentée.

Un extrait de cette classification disponible sur le site de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) figure ci-après.

En préalable il a été précisé que le niveau de radioactivité d'un être humain est en moyenne de 120 becquerels par kilogramme soit pour une personne de 70 kilogrammes : 8400 becquerels.

Extrait du site de l'ANDRA :

En France, la classification des déchets radioactifs repose principalement sur deux paramètres importants pour définir le mode de gestion approprié :

Le niveau de radioactivité des déchets :

- *très faible activité (TFA) avec une activité inférieure à 100 becquerels par gramme ;*
- *faible activité (FA) avec une activité comprise entre quelques centaines de becquerels par gramme et un million de becquerels par gramme ;*

- *moyenne activité (MA) avec une activité de l'ordre d'un million à un milliard de becquerels par gramme ;*
- *haute activité (HA) avec une activité de l'ordre de plusieurs milliards de becquerels par gramme.*

La période radioactive des radionucléides présents dans le déchet.:

- *les déchets dits à vie très courte (VTC) qui contiennent des radionucléides dont la période est inférieure à 100 jours ;*
- *les déchets dits à vie courte (VC) dont la radioactivité provient principalement de radionucléides qui ont une période inférieure ou égale à 31 ans ;*
- *les déchets dits à vie longue (VL) qui contiennent une quantité importante de radionucléides dont la période est supérieure à 31 ans.*






La prise en charge de chaque type de déchet nécessite la mise en oeuvre ou le développement de moyens spécifiques appropriés à la dangerosité qu'il présente et à son évolution dans le temps.

Attention, vous avez peut-être reçu un mail d'ATTAC France pour vous relancer par rapport à votre adhésion.

Si vous avez souscrit au prélèvement automatique, ne prenant pas en compte cette relance, il s'agit d'une erreur.

Si vous n'êtes pas au prélèvement automatique, alors réabonnez vous sans tarder

Le groupe local ATTAC87

Période radioactive* / Activité**	Vie très courte (VTC) (période < 100 jours)	Principalement vie courte (VC) (période ≤ 31 ans)	Principalement vie longue (VL) (période > 31 ans)
Très faible activité (TFA) < 100 Bq/g	 Gestion par décroissance radioactive	 Stockage de surface (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage)	 Stockage à faible profondeur à l'étude
Faible activité (FA) entre quelques centaines de Bq/g et un million de Bq/g		 Stockage de surface (centres de stockage de l'Aube et de la Manche)	
Moyenne activité (MA) de l'ordre d'un million à un milliard de Bq/g		 Non applicable	
Haute activité (HA) de l'ordre de plusieurs milliards de Bq/g			

*Période radioactive des éléments radioactifs (radionucléides) contenus dans les déchets

** Niveau d'activité des déchets radioactifs

Un déchet peut parfois être classé dans une catégorie définie mais être géré dans une autre filière de gestion du fait d'autres caractéristiques (par exemple sa composition chimique ou ses propriétés physiques).

Catégories de déchets radioactifs et filières de gestion associées

Période radioactive

La période radioactive représente le temps nécessaire pour que l'activité initiale d'une quantité d'un radionucléide donné soit divisée par deux (appelé également demi-vie).

Niveau d'activité

L'activité correspond au nombre de désintégrations de noyaux qui se produisent par seconde (et donc le nombre de rayonnements par seconde). Elle est exprimée en becquerel : 1 becquerel correspond à une désintégration par seconde.

Précision

La nature physique et chimique, le niveau et le type de radioactivité, sont autant de caractéristi-

ques qui diffèrent d'un déchet à un autre. Les déchets radioactifs contiennent en général un mélange de radionucléides (césium, cobalt, strontium, etc.). En fonction de leur composition, ils sont plus ou moins radioactifs, pendant plus ou moins longtemps.

Exemples :

Césium 137 : période radioactive 30 ans, niveau d'activité (appelé aussi activité massique) 3,22 TBq/g (Térabecquerels 10 puissance 12)

Cobalt 60 : période radioactive 5 ans, niveau d'activité 42 TBq/g

Strontium 90 : période radioactive 29 ans, niveau d'activité 5,05 TBq/g

Nous vous faisons appel car nous souhaitons mettre en place un **groupe de réflexion et d'action sur les associations gestionnaires** d'établissements sociaux, médico-sociaux, dans les domaines de la réinsertion sociale, le handicap et la protection de l'enfance ainsi que les structures proposant des activités sociales, éducatives, culturelles (centres sociaux par exemple).

Nous constatons de nombreuses dérives politiques, économiques, managériales qui dénaturent les valeurs et principes de l'association loi 1901 sans but lucratif. **Cette atteinte à l'ensemble du statut associatif car l'association doit rester un vecteur d'émancipation collective et d'éducation populaire.**

En effet, l'association loi 1901 représente un outil qui permet aux citoyens de s'«associer» pour créer un objet social visant à créer des structures ou des activités permettant de répondre «au plus près» aux besoins sociaux de la population d'un territoire.

Le projet associatif est construit avec les adhérents, salariés et destinataires. Les pouvoirs publics peuvent le subventionner.

Depuis 30 ans plusieurs dérives apparaissent :

- Dérive politique

L'association gestionnaire se voit contrainte «à une intégration de gré ou de force dans le système capitaliste imposée à la fois par les pouvoirs publics, par la pression du marché et par la domination idéologique du libéralisme»(cf Marc Mangenot : les associations mises au pilori, Contretemps n.12)

- Dérive économique

Depuis 2014, les associations gestionnaires sont intégrées à l'économie sociale et solidaire (loi Hamon).

Elles sont alors de plus en plus soumises aux appels d'offres des pouvoirs publics qui subventionnent sur une logique financière et comptable et non plus sur un projet associatif. Ce dernier est transformé en prestations de sous traitance, variable d'ajustement de budgets publics en baisse.

Elles subissent la concurrence croissante d'autres associations sur le même « segment de marché » ainsi que celle des entreprises privées.

A cette véritable standardisation des prestations s'ajoute les fusions -acquisitions d'associations en déficit et la constitution de grands groupes comme SOS (plusieurs milliers de salariés) dans un intérêt de lobbying.

- Dérive managériale

Les salariés sont soumis au même management, parfois très autoritaire, que les entreprises du secteur lucratif avec des salaires faibles, une précarité importante, une perte de sens au travail : «le poste de travail devient une prestation et non une contribution salariée à la réalisation d'un projet» (J.L Laville).

Le projet associatif semble totalement perdu dans l'ensemble de ces dérives.

Vous êtes salarié(e), adhérent(e) d'une association gestionnaire, bénéficiaire d'une activité dans cette association :

Votre témoignage, votre point de vue, vos analyses mais aussi votre expérience et votre connaissance d'autres modèles politiques et économiques associatifs sont précieux

Participez à ce groupe !

Si vous êtes intéressé(e), téléphonez nous.

Nous organiserons alors ultérieurement une première réunion.

- Marc Dumond : 06 33 65 39 74.
- Jean Paul Bouzonie : 06 83 43 49 95
- Séverine Leconte : 06 64 77 11 88



Constatant une criminalisation des actions politiques ou revendicatives nous avons envisagé un débat sur l'évolution des formes de militantisme pour l'assemblée générale d'ATTAC 87. Pour cela, nous avons préparé un petit dossier pour alimenter cet échange. Nous allons reprendre ci-dessous quelques éléments qui sans pouvoir mesurer précisément ces évolutions, nous permettent de penser cette question.

Tout d'abord rappelons les propos de Dominique Bourg : « On ne constate pas d'accroissement significatif des contestations, mais plutôt une radicalisation, les contestations sont plus fortes qu'auparavant avec parfois des accès de fixation très durs. Ces phénomènes doivent nous interpeller car ils témoignent d'un éloignement des élus, des jeunes qui ne se reconnaissent pas dans la capacité de nos institutions à les entendre et, plus globalement, d'une réelle rupture qui s'est implantée dans la société française. Les problématiques de conflits environnementaux ou sociaux sont souvent présentées comme la résultante d'une absence de débat. Le sujet est pourtant plus profond. Des fractures se sont installées dans nos sociétés, des valeurs qui cimentaient notre cohésion se sont effritées et en conséquence le débat ne peut plus fonctionner.

En outre, les vertus de la science se sont brouillées et il n'existe plus aucune espérance envers le progrès technique. La science est devenue

marchande et son aura a disparu. De la perte de repères dans nos sociétés à l'effritement du collectif, en passant par une contrainte écologique de plus en plus prégnante, les nouveaux modes de contestation seront vraisemblablement une question centrale dans les années à venir... » (1)

1 Les éléments de langage du discours publique

Relevons les termes employés par les responsables politiques relayés et repris (souvent de manière inconsciente, indirecte ou insidieuses) par les journalistes pour désigner les formes de contestation : actions radicales écosabotage, guérilla, eco warriors, écologie radicale ou pour désigner ces manifestants qui sont présentés comme intransigeants, intolérants radicalisés, fanatiques, adeptes de la « cancel culture » [=la culture de la censure, chère aux « antiwoke » (2)], jusqu'au boutistes.

Rappelons les propos de Gérald Darmanin « une quarantaine de personnes fichées S à l'ultra-gauche [...] avec des modes opératoires qui relèvent [...] de "l'écoterrorisme" à l'occasion des manifestations de sainte Soline. Ou ceux de Guillaume Guérin, président de Limoges métropole : « c'est de l'éco sabotage là on a affaire à des gens ultra politisés, ultraviolents »

Ou encore « l'inquiétant virage radical des activistes écologistes » d'après un mystérieux rapport des Renseignements territoriaux, « fuité » à

dessein qui a provoqué une pétition (<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/appel-saison-4>)

Tous ces termes bien entendu ne sont pas anodins, ils vont aussi permettre de construire des passerelles avec des textes réglementaires qui permettront de faire coïncider des chefs d'accusation à ces manifestations (voir le dernier paragraphe).

Ces éléments de langage ont aussi l'intérêt de n'engager aucune réflexion



sur la distinction entre légalité (=ce qui respecte la loi) et légitimité (=ce qui est équitable et juste), la définition de la violence, de la distinction entre violences sur les personnes et dégradation des biens ; aucune réflexion aussi sur les notions d'actions non-violentes ou de désobéissance civile.

2 Une répression généralisée et de nouveaux modes de contestations

D'après plusieurs médias, le constat est mondial : devant l'urgence climatique, la contestation écologique et d'autre part la surveillance et la répression contre les militants écologistes évoluent de pair. Sans parler des milliers de combats locaux contre le saccage de la planète, citons quelques exemples. Dans le sillage de « l'affaire du siècle » qui a permis de condamner l'État français pour « inactions climatiques », plusieurs mouvements écologistes ont déposé des plaintes contre six pays de l'Union Européenne.

Ayant le sentiment de ne pas être entendus, « des milliers de chercheurs s'engagent dans la *désobéissance civile*. », mettant en jeu leur carrière scientifique et professionnelle Le Monde du 26 janvier 2023 (3)

« C'est une première aux États-Unis. Mercredi 18 janvier, Manuel Esteban Paez Terán, militant écologiste, a été tué par les forces de police d'Atlanta, capitale de l'État de Géorgie, dans le sud-est du pays. Surnommé Tortuguita («petite tortue») ou Tort, ce jeune homme de 26 ans militait pour la préservation de la forêt de Weelaunee, menacée par le projet de construction d'une «Cop City» (cité des flics), ville factice conçue pour l'entraînement policier, et financée en partie par des fonds privés. »(4) .Devant l'inaction politique, devant l'endiguement du débat public (5), devant la restriction des libertés et le développement de la surveillance et de la répression, la question des modes de contestations traditionnels fait débat entre les mouvements écologistes (6). La phrase de Bertolt Brecht est plus d'actualité que jamais : "On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent (=violence émancipatrice) mais on ne dit jamais rien des berges [=violence d'État ou "violence légitime ?", violence systémique, violences policières (7), violences judiciaires (8)] qui l'enserment "

3 Les dimensions judiciaire, réparatrice, préventive et répressive

D'un côté, un droit de l'environnement qui ne s'applique pas. En effet, le 7 décembre 2022, le rapport du groupe de travail relatif au droit pénal de l'environnement présidé par M. François Molins, procureur général près la Cour de cassation s'interroge sur le risque « d'une dépenalisation de fait du droit de l'environnement. » (c'est à dire l'absence de poursuites pénales). Il constate que « Le contentieux de l'environnement ne constitue qu'une très faible part de l'activité des juridictions pénales, oscillant actuellement entre 0,5 % et 1 % des affaires traitées, un chiffre en baisse continue ces dernières années, alors que les enjeux et les risques en lien avec l'environnement sont majeurs et que les préoccupations des citoyens qui en résultent sont légitimes. »(9)

De l'autre, l'arsenal législatif renforce la répression des manifestations.

Citons la circulaire Dupond Moretti du 9 novembre 2022 (circulaire : crim-2022-20/e1 - 09.11.2022) relative au traitement judiciaire des infractions commises dans le cadre de contestations de projets d'aménagement du territoire qui demande aux procureurs « une réponse pénale systématique et réactive ». Si le droit de l'environnement ne s'applique pas par manque de moyens, le maintien de l'ordre, lui, s'appliquera et ... rapidement (comparution immédiate)

Autre exemple, la loi « contre le séparatisme », rebaptisée loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021. Dans son article 6, cette loi a institué le contrat d'engagement républicain (CER), que toute association doit signer depuis le 3 janvier 2022, au risque de se voir retirer ses subventions, son agrément lui permettant d'agir en justice, ses accès à des équipements collectifs, ses agréments environnementaux, la possibilité d'accueillir des services civiques. Et bien, cet article a été activé par plusieurs préfetures (dont celle de Poitiers) pour contraindre des associations environnementales qui mettaient en place des formations à la désobéissance civile. Si les mots ont un sens, la boucle est bouclée, cette loi censée lutter contre les radicalismes religieux permet de restreindre les libertés associatives

de celles et ceux que l'on suspecte de radicalisme écologique.

Citons aussi la « loi anti-casseurs », loi du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations : délit de « dissimulation volontaire de tout ou partie de son visage sans motif légitime »/ de procéder, sur les lieux d'une manifestation et à ses abords immédiats, à l'inspection visuelle et à la fouille de bagages ainsi qu'à la visite des véhicules / suppression du traitement de faveur accordé au délit d'attroupement, qui peut désormais être jugé en comparution immédiate.

Et plus récemment, la Proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite vient d'être adoptée par le Sénat début février. Condamnée par le défenseur des droits, elle crée un nouveau délit "d'occupation frauduleuse d'un local à usage d'habitation ou à usage économique". Ainsi les occupations revendicatives, politiques pourront faire l'objet de poursuite au nom de la défense du droit de propriété.

Ainsi, nous pouvons en arriver à la conclusion que vous avez très peu de chances d'être poursuivi, voir encore moins d'être condamné si vous enfoncez la réglementation environnementale. Par contre si vous avez le malheur de dénoncer ces infractions, là, soyez rassuré vous aurez de grandes chances d'être inquiétés. Cherchez l'erreur !

En réaction à ces textes et à cette répression systématique, une pétition soutenue par ATTAC circule et ses signataires vont organiser des assises citoyennes pour la défense des libertés publiques :

« Plus de 200 personnalités de la société civile, universitaires, intellectuels, artistes vont organiser des Assises citoyennes pour défendre les libertés publiques et les droits individuels et collectifs systématiquement bafoués. « Pourquoi maintenant ? Parce qu'il y a des effets cliquets. La restriction des droits s'opère de façon cumulative par touches successives. À force, l'inacceptable d'hier semble ordinaire. Sans plus tarder, il est urgent d'agir pour retrouver des droits qui libèrent, des moyens pour les appliquer. »

Les mois prochains, nous, qui signons ce texte, organiserons ensemble des Assises ci-

toyennes pour les libertés publiques et la défense de nos droits individuels et collectifs. » (10)

Éric, Jipé, JPB

Sources :

(1) « Les nouvelles luttes sociales et environnementales » Thierry Libaert, Jean-Marie Pierlot Vuibert Paris 2015

(2) « La Haine de l'émancipation Debout la jeunesse du monde » Tracts n 45 Gallimard, 3,90 €

(3) https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/01/26/face-a-la-crise-ecologique-des-scientifiques-tentes-par-la-radicalite-sortez-de-vos-labos-allez-dans-la-rue_6159367_3244.html

(4) Télérama n 3813 du 8 février 2023.

(5) Rappelons l'histoire du livre « *Printemps silencieux* » : « Il y a soixante ans, le 27 septembre 1962, l'éditeur américain Houghton Mifflin publiait l'un des livres les plus importants du XXe siècle. *Printemps silencieux*, de Rachel Carson. Elle y expose les dégâts des insecticides et démontre qu'ils contaminent toute la chaîne alimentaire favorisant l'extinction des oiseaux dont notamment le pygargue, l'aigle à tête blanche, symbole national des Etats-Unis. En 1963, Monsanto fait envoyer aux journaux « The Desolate Year » (« l'année de la désolation »), un texte qui parodie le chapitre d'ouverture de *Printemps silencieux*, décrivant cette fois une Amérique sans pesticide, – forcément affamée, envahie par les insectes et frappée par le retour de la malaria. Rachel Carson est une femme, célibataire, – lesbienne : une aubaine pour ses détracteurs, qui la traitent d'« hystérique » ou se demandent pourquoi une « vieille fille » se soucie de génétique. » Le monde 26 mai 2022

(6) Des livres qui peuvent être « considérés à charge » contre ceux qui les possèdent :

« L'insurrection qui vient » Comité Invisible Édition La Fabrique 2007

« À nos amis » Comité Invisible, La Fabrique, 2014 250 pages
« Comment saboter un pipeline » Andréas Malm 2020 Édition la Fabrique

(7) « Ne parlez pas de violences policières ! Ces mots sont inacceptables dans un Etat de droit », Emmanuel Macron, le 7 mars 2019

(8) « La dépolitisation de l'action politique s'exprime d'abord dans les propos tenus en audience. Des procureurs expliquent à des manifestants qu'ils ne sont que des délinquants, faisant le choix de ne pas voir les raisons politiques de l'action. Cette volonté de dépolitisation se voit aussi dans les motifs de poursuites, par exemple le choix entre « attroupement » et « groupement ». L'un étant politique, l'autre non. Raphaël Kempf article en accès libre sur le site de Politis

« *Ennemis d'État. Les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes* » Raphaël KEMPF Paris, La fabrique éditions, 2019,

« *Violences judiciaires, la justice et la répression de l'action politique* », Raphaël KEMPF Paris La Découverte, 2022.

(9) pour consulter le rapport : https://www.courdecassation.fr/files/files/Parquet%20g%C3%A9%C3%A9ral/Rapport_PG_envir.pdf

voir aussi « la terre au carré » : « La justice environnementale à la recherche d'un nouveau souffle » :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-jeudi-16-fevrier-2023-1826154>

(10) (<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/200123/face-la-violence-d-etat-defendons-nos-droits-partout>)

Mais bon sang, pourquoi parler de résilience ?

Oh ! Vous allez vite comprendre. Rappelez-vous les débuts de la lutte contre la Covid 19, Emmanuel Macron annonce le 25 mars 2020 que l'armée est mobilisée, nom de l'opération militaire, « Résilience ».

En 2021, le projet de loi « issu » des travaux de la convention citoyenne pour le climat, est présenté en conseil des ministres le mercredi 10 février, il est appelé : Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Et voilà que nos amis du cercle Gramsci invitent en janvier Thierry Ribault pour une conférence dont le titre est : « La résilience, une technologie du consentement ? » Il vient de publier *Contre la résilience. A Fukushima et ailleurs* (L'Echappée,). Thierry Ribault connaît bien le Japon et *Fukushima en particulier. Le Japon a adopté en 2021 un plan de « résilience nationale », Un ministre de la « construction de la résilience nationale » a été nommé. « Un programme de décontamination enhardissant les gens à y prendre part pour désactiver leur peur de la radioactivité a été développé. Une politique d'incitation au retour des populations mettant fin à l'aide aux réfugiés et subventionnant la reconstruction d'écoles dans les communes désertées a été instaurée. Prenant le parti de peupler des hôpitaux de malades plutôt que de rendre inhabitables des terres inhabitables, une stratégie de reconquête des zones contaminées aiguillonne les gens à revenir y survivre. ».../... « Des piscines suspendues remplies de combustible restent à la merci des tremblements de terre, trois cœurs en fusion sont irrécupérables, les eaux contaminées du site rejoindront l'océan, 90 000 liquidateurs et décontaminateurs ont été mobilisés dans des conditions de sécurité discutables, 43 000 personnes sont encore réfugiées à ce jour, et les cancers de la thyroïde sont en hausse. La catastrophe nucléaire de Fukushima est un impossible non résolu que la politique de résilience prétend solutionner. » Voilà quelles réalités couvre ce mot de résilience dans le discours des dirigeants politiques néo-libéraux.*

D'où vient ce mot ?

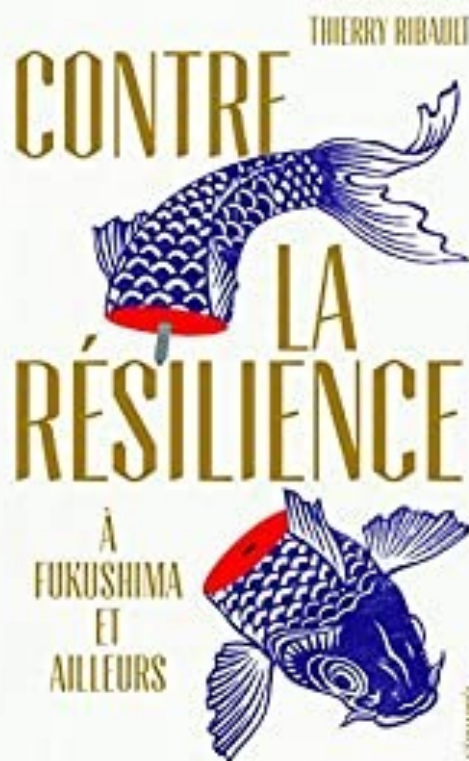
«Le mot *résilience* ne sera introduit dans la langue française qu'au

début du XXe siècle. *Résilier* vient du verbe latin *resilire*, qui signifie « sauter en arrière ». De là vient l'idée d'effacement d'une action, présente dans l'usage commun de *résilier* (quand un contrat est résilié, il est annulé).

La résilience a d'abord eu un sens physique, en science des matériaux. On le trouve dans la langue anglaise dès la XVIIème siècle. Elle désigne l'aptitude d'un corps à résister aux chocs élevés et à retrouver sa forme initiale après une pression, une torsion ou une élongation. « La transposition de ce concept au monde humain a d'abord été faite aux États-Unis. Paul Claudel, en 1936, alors qu'il se trouvait dans ce pays en pleine Grande Dépression, en a été le perspicace témoin. Dans un article intitulé « L'élasticité américaine », il écrit : « Il y a dans le tempérament américain une qualité que l'on traduit là-bas par le mot *resiliency*, pour lequel je ne trouve pas en français de correspondant exact car il unit les idées d'élasticité, de ressort, de ressource et de bonne humeur. »(2)

En France, la résilience a été popularisée par Boris Cyrulnik dans son livre « *Un merveilleux malheur* ». C'est à la fois en tant qu'expert psychiatre qu'il aborde la résilience et aussi en tant qu'exemple vivant d'une telle résilience, il y décrit le récit dramatique de sa propre enfance. Il consacre son travail au soutien des survivants, victimes de traumatismes. La résilience est définie comme la capacité à vivre et à s'épanouir en dépit de l'adversité. « Une histoire difficile n'est pas un destin inexorable », écrit Boris Cyrulnik. Il n'y a pas de fatalité. « La résilience traduit d'un mot, en en trahissant le sens profond, cette phrase de Nietzsche, qui figure dans *Crépuscule des idoles* : « [Ce qui ne nous tue pas nous rend plus forts](2)

A partir des années 80, résilient et résilience vont être utilisés dans tous les domaines. On va parler de résilience économique, industries résilientes, « résilience éducationnelle »(3); même dans la Solidarité Internationale, les bailleurs défendent « un développement résilient » : « Le micro-entrepreneuriat, la micro-finance, les « cash transfer : », etc., tous ces programmes qui visent à faire des gens des entrepreneurs de leur propre vie se conjuguent très



bien avec l'idée de résilience, mais sans s'attaquer aux causes de la pauvreté.../...La résilience est à la base conçue comme une notion technique, apolitique » (4)

Un concept au service du néo-libéralisme

Nous nous appuyons sur deux auteurs Eva Illouz (dans les années 2010) et Thierry Ribault (aujourd'hui).

Eva Illouz va montrer comment le concept de « résilience » est utilisé pour faire accepter la violence de la société ultracompetitive. Par l'exemple de héros résilients ou par les formations de développement personnel (surtout inspirées de la psychologie positive) la notion de résilience va se populariser. Soit pour imposer un impératif moral « de performance psychologique où la psyché doit se montrer plus forte que les structures sociales, parfois écrasantes. Nos sociétés ont donc créé de nouvelles hiérarchies émotionnelles et culturelles, qui privilégient les affects positifs et stigmatisent ceux qui restent prisonniers de leurs émotions négatives. ». Soit pour accepter un management qui « exige une capacité à gérer l'incertitude, à prendre des risques, à survivre dans un environnement hypercompétitif, à faire face aux exigences patronales sans cesse croissantes et à la pression de l'hyper-performance. Être résilient, c'est savoir surmonter tous ces obstacles, ces angoisses et les défaillances qu'un environnement économique sans pitié ne manque pas d'occasionner. »

Cette idéologie rejoint un des mythes fondateurs du rêve américain le self made man, ceux qui réussissent sont ceux qui persévèrent. Quid de l'environnement socio-économique, quid du « déterminisme social », quid des inégalités de départ ! Et « en même temps » (oui nous utilisons cette expression à dessein !) insidieusement cela permet de montrer que chacun est « responsable » de sa situation ; chacun est donc à la place qu'il mérite (on est proche du « darwinisme social »). Rappelons la phrase d'Emmanuel Macron le 29 juin 2017 « Une gare, c'est un

lieu où on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien. »

Évidemment, dix ans après Eva Illouz, Thierry Ribault va encore plus loin dans la dénonciation de l'utilisation du concept de résilience, la catastrophe climatique s'annonçant chaque jour un peu plus. Il considère que la résilience est à la fois « une idéologie de l'adaptation et une technologie du consentement qui vise à rendre acceptable le désastre en évitant de nous interroger sur ses causes.../... Consentir à l'ignorance en désapprenant à être affecté par ce qui nous touche au plus profond de nous, notre santé notamment. Consentir enfin à l'expérimentation de nouvelles conditions de vie.

Elle rend émotionnellement maniable ce qui est démesurément terrifiant en euphémisant le fait que nous sommes dans la catastrophe, en concentrant ses injonctions sur la mise en ordre de marche face à celles à venir, et en tablant sur nos aptitudes à rebondir à travers elles vers un « monde de demain » déjà là.../...Dans sa prétention à résoudre, la résilience s'empresse d'absoudre les uns et de culpabiliser les autres, ceux qui refusent de collaborer à ce dit "monde d'après" ». (1)

JPB

Sources :

(1) entretien de Thierry Ribault dans Le monde du 22 mars 2021 https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/22/thierry-ribault-la-resilience-entend-nous-preparer-au-pire-sans-jamais-en-elucider-les-causes_6074076_3232.html

(2) GODIN Christian, « chapitre XIII. Résilience. Critique de l'usage idéologique d'une notion », dans : « Le pouvoir d'être affecté. Souffrances, résistances et émancipation ». collectif dir.Valérie Brunetière Hermann, Paris,2022,

(3) « Pourtant, les sociologues le savent bien, dès lors que des concepts circulent dans le champ social, ils peuvent changer de contenu et de fonction, et peuvent même servir à justifier des hiérarchies et des idéologies implicites, même si telle n'était pas leur vocation à l'origine. La résilience ne fait pas exception. » (3) Le Monde du 30 décembre 2016 « Gare aux usages idéologiques de la résilience », Eva Illouz :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/12/30/le-deplacons-pas-la-source-de-la-violence-sur-les-victimes-elles-memes_5055622_3232.html

(4) « Développement : repolitiser la notion de résilience » benoît lallau, propos recueillis par coline sauzion, ariane richardot C.E.R.A.S | « Revue Projet » 2019/4 N 371

Des pensées qui nous inspirent

Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis

particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. »

25/03
26/03

PAS UNE BASSINE DE PLUS !

MOBILISATION
INTERNATIONALE



POUR LA DÉFENSE DE L'EAU - POITOU



Le 25 mars aura lieu à Melle dans le Poitou une grande manifestation contre les méga-bassines et l'agriculture productiviste. Fin octobre, nous étions plus de 7000 à Sainte-Soline. Nous devons être bien plus le 25 mars.

Le week-end se déroulera sur trois journées, le programme tel qu'il est connu est le suivant :

- vendredi 24 mars : arrivée de tracteurs de toute la France - Forum international sur la défense de l'eau avec des délégations de différents pays et continents
- Samedi 25 mars - 10h - à Melle - manifestation « Pas une bassine de + » - le soir concerts, banquets et festivités
- Dimanche 26 mars - Table-ronde « l'agro-industrie prédatrice de l'avenir paysan »- cantines, balades naturalistes, concerts...

Vous pouvez suivre les dernières informations sur les sites et réseaux sociaux de [Bassines Non Merci](#) et des [Soulèvements de la Terre](#).

Agenda Militant

HAUTE-VIENNE

- **6 mars 2023 à 15h30**, le Lycée agricole « Les Vaseix » de Verneuil-sur-Vienne : Théâtre forum - La D'âme de Compagnie
- **7 mars et jours suivants** : mobilisation retraites
- **8 mars** : Limoges journée internationale des droits de femmes
- **8 mars - 16h** : Marche pour les droits des Femmes : rassemblement devant la Préfecture Guéret
- **jeudi 9 mars - 20h00 vendredi 10 mars - 09h00** Théâtre du Cloître et L'Atelier du Palais : "Les chemins de la coopération" films + ateliers - <https://www.theatre-du-cloitre.fr/evenements/evenements-2022-2023/les-chemins-de-la-cooperation.html>
- **11 Mars** : Rencontre des comités locaux d'attac en visio
- **17 mars** : diffusion du film l'amour et la révolution au CIRA à Limoges (EAGR)
- **25 mars** : mobilisation internationale contre les mégabassines à Melle
- **30 mars et 31 Mars** : Le CASI SNCF de Limoges fait venir Bernard Friot à Limoges et à Brive <https://www.casi-regionlimoges.com/les/actualites.html?art=2085>
- **7 avril à 18h** à Limoges espace Simone VEIL – conférence gesticulée Gérard NOIRIEL – Comment défendre sa dignité ?
- **2023** : festival cinéma d'attac87

CREUSE

Contact Attac 23
[Nicole Lacôte Chagnon](#)
[tél 05 55 41 18 72](tel:0555411872)

CORREZE

Contact Attac 19
[F. Perrin 06.83.72.81.08](tel:0683728108)